



Expert en prévention et en maîtrise des risques

ATTESTATION DE CONFORMITE CNPP APPROVAL N° 2010-0027

THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
CONTROLE D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES – CAMERA DE MESURE THERMOGRAPHIQUE
INCENDIE

DEMANDE PAR	SYNERGYS TECHNOLOGIES Rue du 8 ^{ème} Régiment de Hussards 68130 ALTKIRCH
REFERENCE COMMERCIALE ET DESIGNATION DU MODELE	IRI 4030 Objectif 20° Logiciel Irysis 4000 Series Imager Matrice ULIS 160*120
SPECIFICATIONS D'ESSAIS REF. CNPP	ST DES-TIR-DTG 06 090 du 08/12/2006
DOMAINE COUVERT	Uniformité de Réponse Thermique : Capacité à transcrire uniformément une température Pouvoir de Résolution Géométrique : Capacité à mesurer correctement une zone d'échauffement de largeur supérieure à une fente de 2,3mm
RAPPORT D'ESSAIS ET IDENTIFICATION DU PRODUIT TESTE	TI 10 0007 du 30 novembre 2010 TI 10 0007-A du 30 novembre 2010 N°de série : 0005385
COMMENTAIRES	Néant

Droit d'usage du logo CNPP Approval pour le produit identifié ci-dessus valable jusqu'au 31/12/15

Attestation établie à St Marcel le 6 décembre 2010 par le CNPP - Direction de l'Evaluation de Conformité

Cachet et signature du Directeur de l'Evaluation de Conformité:

La présente attestation "CNPP Approval" a été réalisée sur la base d'un essai unique et non pas sur la base d'un suivi de fabrication ou dans le cadre d'une certification ou d'une reconnaissance assurance. Elle ne garantit pas que les matériaux commercialisés sont conformes aux produits soumis aux essais. Elle ne saurait en aucun cas être considérée comme attestant que le produit est conforme à un référentiel de certification tel que défini par l'article L 115-27 du Code de la Consommation. De même, cette attestation CNPP Approval n'engage en aucun cas CNPP Entreprise quant à la conformité réglementaire du produit et de l'installation dans laquelle le produit, objet de cette attestation CNPP Approval, sera utilisé. La reproduction partielle de ce document est interdite. Cette attestation permet à l'industriel détenteur du produit, de reproduire le logo CNPP Approval suivi de la mention "Attestation délivrée selon un essai unique, disponible sur www.cnpp.com, n° 20XX-XXXX" sur la documentation commerciale et/ou sur l'emballage spécifiques au produit testé, à l'exclusion de tout marquage direct sur ce produit ou sur tout autre produit conformément aux conditions générales de vente DTG.04.002



Attestation délivrée selon un essai unique
Disponible sur www.cnpp.com
N° 2010.0027

www.cnpp.com